



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU
PLANTIER née BOUNIOL**

LE MOT DU PRESIDENT

LA JUSTICE IRLANDAISE A L'ARRET : DOUTES ET QUESTIONS

Les attermolements de la République d'Irlande jettent un doute sur la volonté de la justice irlandaise de faire émerger la VERITE. L'ASSOPH est plus que jamais vigilante et prête à agir.

Patience et confiance, tels sont les deux mots qui ont toujours marqué la politique de l'ASSOPH vis-à-vis de l'Irlande. Jamais l'ASSOPH n'a attaqué la justice irlandaise, malgré son inefficacité depuis maintenant 15 ans, malgré le non-respect de ses obligations européennes depuis désormais deux ans, et aussi et surtout malgré son mépris pour les victimes. Jamais l'ASSOPH n'a nommément attaqué le principal suspect, que la justice française cherche à interroger pour recueillir les éléments qu'il semble détenir, au vu du dossier d'enquête irlandais, et pour qu'il s'explique sur ses nombreuses contradictions.

Devant la décision de la Cour Suprême irlandaise de remettre au 16 janvier son audience sur l'exécution du Mandat d'Arrêt européen (MAE) et surtout devant les conditions de ce report, l'ASSOPH doit se préparer à une réaction rapide et d'envergure : il est désormais urgent et crucial de remettre Ian Bailey à la justice française afin que cette dernière poursuive sa recherche de la vérité dans la sérénité et à l'abri de la gestion chaotique de l'affaire en Irlande.

Vous trouverez ci-dessous une présentation très brève de la situation ubuesque dans laquelle le dossier du meurtre de Sophie se trouve actuellement enlisé en Irlande.

Vous trouverez également dans ce bulletin le témoignage du journaliste irlandais Barry ROCHE, qui a rendu compte pour le quotidien Irish Times de la soirée pour Sophie du 18 octobre 2011 dans la salle des colonnes, attenante à l'église Saint Eustache à Paris.

L'INSTRUCTION FRANCAISE DU JUGE GACHON SE POURSUIT, OU EN EST-ELLE ?

Le Mandat d'arrêt européen (MAE) lancé contre Ian Bailey

- *Le MAE, lancé en février 2009 a désormais près de 2 ans. Le délai maximal de trois mois autorisé par la décision-cadre du Conseil européen du 13 juin 2002 n'a pas été respecté !*
- *Pourtant la Haute Cour de justice de Dublin, après plusieurs reports suite aux demandes répétées de Ian Bailey, a jugé non avens les arguments de ce dernier, et a ordonné le 18 mars 2011 son extradition en France,*
- *L'appel de Ian Bailey auprès de la Cour Suprême, au motif que son extradition était une menace contre l'ordre public en Irlande, devait être jugé les 15, 16 et 17 novembre.*
- *Deux jours avant l'audience, l'Attorney Général a remis aux juges de la Cour suprême des documents surprenants : ils ont été transmis par le DPP en poste à l'époque du crime mais ils sont datés de 2001 alors qu'il était à la retraite ! Ces documents mettent en cause la Garda sans que les réponses de cette dernière aient été exposés. Ces pièces font état des doutes du DPP et de supposées pressions de la Garda sur les autorités irlandaises. Ces documents ont également été remis au juge Gachon et à la défense de Ian Bailey. Cette dernière a aussitôt ameuté la presse et demandé le renvoi de l'affaire vers la haute Cour !*
- *La Cour Suprême a programmé l'examen de cette dernière demande au 13 janvier et remis aux 16, 17 et 18 janvier son jugement définitif sur l'exécution du MAE.*

Les commissions rogatoires (les premières acceptées par l'Irlande depuis 1997) :

- *en octobre, des policiers français ont pu se rendre en Irlande et interroger une trentaine de témoins. Leur déposition sera versée au dossier d'instruction, nul doute que les éléments importants du dossier irlandais seront confortés par ces témoignages,*
- *en même temps, des experts de la police scientifique française ont pu examiner à Dublin certaines pièces à conviction et effectuer des prélèvements, des analyses pointues sont en cours en France*

QUI EST IAN BAILEY ?

Ian Bailey est un citoyen anglais qui a rejoint l'Irlande en 1991. Auparavant, il avait été marié, puis divorcé au Royaume Uni, il était journaliste judiciaire à Gloucester. En Irlande il s'installe près de Schull, à 2 kms de la maison de Sophie, et vit d'expédients, d'un travail de jardinier principalement. Il vit avec une artiste-peintre d'origine galloise, Jules Thomas, qu'il lui est arrivé de battre au point qu'elle porte plainte contre lui. Les journaux irlandais le dépeignent comme de grande taille, pouvant se montrer extrêmement violent sous l'emprise de l'alcool et de la drogue. Ian Bailey a toujours clamé devant la police ou la presse son innocence, malgré des aveux réitérés à plusieurs tierces personnes et des éléments troublants, témoignages étonnants et flagrantes contradictions par exemple.

